

# Les échos du Moulin Vert

Avril\_2023

Toute l'actualité de votre bailleur social !

## RAPPEL : CENTRE DE RELATION CLIENT

Nous tenions à vous rappeler que depuis la fin d'année dernière, nous avons mis en place un Centre de Relation Client pour que vous puissiez nous joindre plus facilement !

Pour toutes vos demandes, vous devez nous contacter via un numéro unique. Le Centre de Relation Client a pour objet de saisir toutes vos demandes, celles-ci sont ensuite transmises à nos équipes pour traitement. Ce traitement peut parfois prendre du temps : nous essayons au maximum de réduire les délais d'attente pour que vous puissiez avoir un retour rapide de nos équipes.

Attention sur votre dernier avis d'échéance une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone et cela a engendré quelques difficultés. Nous tenions à nous en excuser.

Pour toutes vos demandes du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h à 18h, notre équipe de téléconseillers vous répondra au 09 70 80 85 29.

Au delà de ces horaires, vous pouvez contacter notre service d'astreinte pour toute urgence aux numéros suivants :

- Le 09 69 36 61 36 pour les locataires de l'Immobilière du Moulin Vert.
- Le 09 69 39 29 02 pour les locataires de la Foncière du Moulin Vert.



Locataire de  
l'Immobilière ou de la  
Foncière du Moulin Vert

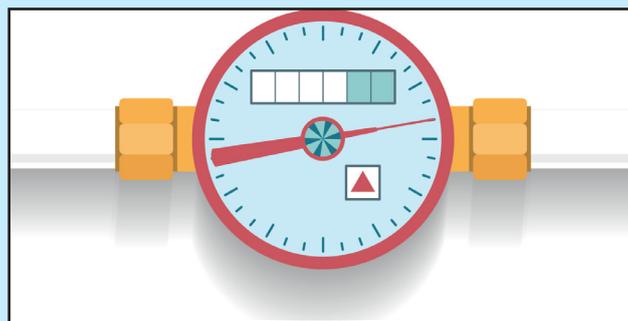
Pour toutes vos demandes  
administratives et techniques,  
du lundi au vendredi de 8h  
à 18h, vous pouvez appeler  
notre centre de relation  
client au :

**09 70 80 85 29**

## RAPPEL : COMPTEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE

L'Immobilière du Moulin Vert a décidé de remplacer les compteurs d'eau de plusieurs de ses résidences dans les prochains mois par des compteurs neufs, afin de passer à la télérelève.

Les nouveaux compteurs seront dotés des dernières technologies de télérelève permettant d'assurer une plus grande fiabilité des informations. La facturation sera basée sur votre consommation réelle et non sur une estimation. Pour vous, c'est l'assurance de payer l'eau que vous consommez et non celle de votre voisin !



La télérelève permet aussi de détecter les fuites rapidement. En cas de consommation inhabituelle, un technicien peut intervenir plus rapidement pour vérifier l'état des équipements et entreprendre les réparations si nécessaire.

Un affichage en parties communes sera mis en place dans votre résidence 10 à 15 jours avant la date d'intervention. L'entreprise mandatée déposera simultanément un avis de passage dans votre boîte aux lettres précisant le jour de l'intervention.

Cette opération est intégralement à la charge de l'Immobilière du Moulin Vert.